



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction de l'Immigration

**Autorisation de travail du ressortissant de pays tiers
membre de famille d'un autre ressortissant de pays tiers
désirant exercer une activité salariée à titre accessoire**

La demande en obtention de l'autorisation de travail est à introduire auprès du ministre. Le requérant doit indiquer son identité (nom, prénoms et coordonnées) et joindre les documents suivants à sa demande :

- la copie du passeport intégral, certifiée conforme à l'original ;
- un *curriculum vitae* ;
- une copie certifiée conforme de ses diplômes ou qualification professionnels ;
- un contrat de travail, daté et signé par lui et son employeur ;
- une lettre de motivation.

Une demande incomplète sera retournée au requérant.

N.B. Les documents à produire doivent soit être apostillés par l'autorité locale compétente du pays d'origine, soit être légalisés par l'autorité locale compétente du pays d'origine et authentifiés par l'ambassade. Si les documents ne sont pas rédigés dans les langues allemande, française ou anglaise, une traduction conforme par un traducteur assermenté doit être jointe.